

l'abolition de cette pratique, c'est cette exhumation continuelle des morts tirés du lieu d'un inviolable repos, pour faire place à d'autres, & leurs cendres employées à la réparation des rues ou à la fécondation des terres. Crime de leze-humanité au premier chef, outrage atroce fait à la partie corporelle de l'homme qui rejaillit sur l'esprit immortel qui l'anime.... Mais quel cimetière sera assez vaste pour obvier à cet inconvénient, & donner une place stable à tous les morts d'une grande ville? Le parti d'enterrer les corps en divers lieux, de les isoler, de leur assurer par-là l'immobilité & l'intégrité jusqu'au grand jour de leur revivification, ne seroit-il pas le plus raisonnable? En répétant les bénédictions des cimetières sur chaque emplacement destiné à recevoir le corps d'un ou de plusieurs Chrétiens, en les désignant par quelque symbole religieux, on concilieroit les fruits de la piété & les rites de l'Eglise avec la nuit sacrée des tombeaux. Et pour ne point perdre un terrain profitable, rien n'empêcheroit que la superficie de ces paisibles demeures ne présentât dans une végétation utile & agréable l'image consolante de la reproduction.

Quoiqu'il en soit de ces réflexions, elles sont assez conformes non-seulement à l'usage des premiers Chrétiens qui entéroient les morts, même les martyrs, *secundo, tertio, &c. ab urbe lapide;* mais encore à l'usage actuel des Chrétiens de la Grece, qui consacrent un vaste champ à la demeure des morts, qui ornent les tombeaux d'agréables bosquets.... Outre les pierres